

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 20

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations depositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 20. — Jean DARIDAN, ministre plénipotentiaire hors classe

Notice biographique

Né le 15 août 1906, décédé le 12 novembre 2002

Formation. — Ancien élève de l'Ecole nationale des Chartes, archiviste-paléographe, licencié ès lettres.

Carrière. — Admis au concours d'entrée dans les carrières diplomatique et consulaire, 18 mai 1932 ; à l'administration centrale (Unions), juillet 1932 ; attaché au cabinet du ministre, 1932-1933 ; attaché d'ambassade à Rome (Quirinal), 1933 ; troisième secrétaire au même poste, 1933-1936 ; à Prague, 1936-1938 ; au service français de la S.D.N, 1938 ; consul adjoint à Genève, 1939 ; mobilisé, 1939-1940 ; chargé de mission à la présidence du Conseil, décembre 1939-mars 1940 ; à l'administration centrale (Oeuvres), 1940-1941 ; à la délégation française à la Commission d'armistice à Turin, 1942 ; à l'administration centrale, 1943 ; chef de cabinet du délégué général du Comité français de libération nationale en France, septembre 1943 ; services de guerre et de résistance, 1943-1944 ; placé en disponibilité sans traitement par Vichy, mai 1944 ; deuxième conseiller à Tchoung-king et à Nankin, 1945-1946 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1946 ; chargé de la légation à Bangkok, 1946-1947 ; premier conseiller à Washington, 1948-1949 ; délégué adjoint à la Commission interalliée pour l'Extrême-Orient, 1949-1950 ; premier conseiller puis ministre-conseiller à Washington, 1950-1954 ; officier de la Légion d'honneur, 8 juillet 1953 ; commissaire général adjoint de France en Indochine, 1954-1955 ; directeur général adjoint des Affaires politiques, 1955-1956 ; directeur adjoint du cabinet du ministre, février-juillet 1956 ; directeur général des Affaires politiques et économiques, 1956-1959 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Tokyo, 1959-1961 ; conseiller diplomatique du Gouvernement, 1963-1965 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à New Delhi, mai 1965 ; commandeur de la Légion d'honneur, 9 avril 1968.

2 entretiens

Communication : sans réserve.

Entretien n° 1, réalisé le 6 juin 1985 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

- [1] *Sa formation.* — L'école des Chartes ; l'influence d'Auguste Wilden.
- [2] *Son entrée au ministère (1932).* — Attaché au cabinet du ministre des Affaires Etrangères ; portrait de J. Paul-Boncour : ses relations avec A. Léger.
- [3] *Le séjour à Rome (1933-1936).* — Portrait de P. Laval ; le travail à l'ambassade ; les liens franco-italiens ; le personnel de l'ambassade.
- [4] *Le séjour à Prague.* — L'impérialisme de l'armée tchèque.
- [5] Le service français de la S.D.N. (1938).
- [6] *Le cabinet de E. Daladier.* — L'avis de A. Léger sur le pacte franco-polonais ; l'évocation des conséquences des accords de Munich.
- [7] Les relations Reynaud-Daladier ; portrait du général Gamelin ; portrait de Villelume ; les relations Daladier-Bullit.

2^{ème} partie

- [1] *Le cabinet de E. Daladier.*(suite) — Le projet d'une conjuration anti-nazie.
- [2] Les contacts de E. Daladier avec l'Italie.
- [3] La rencontre Daridan-Laval (printemps 1941) ; portrait de F. de Brinon.
- [4] *La commission d'armistice de Turin.* — Les circonstances de l'arrivée de Daridan ; les conditions de travail.
- [5] Le choix de la Résistance.

Entretien n° 2, réalisé le 6 juin 1985 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

- [1] Les différents postes de Jean Daridan (1944-1955).
- [2] *L'affaire d'Indochine.* — La confiance en elle-même de la France en 1945 ; l'avis du président Auriol et de Z. Pechkoff ; l'arrivée de J. Daridan à Tchongking (10 février 1945) ; la position américaine sur la présence française en Indochine ; l'amiral d'Argenlieu ; l'accord avec Tchang Kai-Chek (28 février 1946) ; la volonté du ministère des Affaires étrangères de ne pas s'impliquer en Indochine : son refus d'autoriser Jean Daridan à travailler aux côtés de E. Bollaert ; le changement de position des Etats-Unis en 1950 et leur soutien financier à la France.
- [3] *Le partage du Vietnam.* — La démarche du général Lattre de Tassigny auprès des Américains : leur acceptation sous condition que soit ratifié l'accord sur la C.E.D. ; la signature du partage du Vietnam lors de la conférence de Genève après la chute de Dien-Biên-Phu (7 mai 1954).
- [4] La position de Pierre Mendès France sur le partage du Vietnam et la C.E.D. ; Jean Daridan nommé commissaire général-adjoint de France en Indochine ; sa mission ; la volonté américaine de s'implanter en Indochine ; le souhait français de garder un contrôle sur l'armée vietnamienne.
- [5] Le lobby américain pro-Diem ; une société vietnamienne divisée ; Diem et son frère Nhu : leur volonté d'instaurer un ordre nouveau ; le soutien inconditionnel des Américains à Diem.

[6] La divergence de vues de la France à propos de Diem ; le souhait de consolider les relations avec les Américains ; le problème de la C.E.D. et ses conséquences sur la politique indochinoise française.

[7] Les Etats-Unis obtiennent la responsabilité de l'organisation et de l'instruction des troupes vietnamiennes ; la tentative de Hinh Van Diem de neutraliser Diem avec l'aide de la France ; son limogeage par le général Collins ; le soutien du Congrès à Diem .

2^{ème} partie

[1] *Le partage du Vietnam (suite)* — L'éviction définitive des Français ; les difficultés de J. Sainteny ; le changement d'avis de Collins sur Diem ; la tentative du gouvernement Mendès France de modifier l'opinion américaine ; les manœuvres souterraines du Viêt-minh ; la réaction de Diem ; la dégradation des relations franco-américaines ; le départ du corps expéditionnaire français (avril 1956) ; le retour de Jean Daridan (1er avril 1956).

[2] La grande sympathie des Américains pour le général Ely ; ses qualités de négociateur ; Jean Daridan qualifié de communiste par F. Dulles.

[3] *Jean Daridan à Washington (1950-1954)*. — Portrait de H. Bonnet ; la mission de Jean Daridan : les affaires d'Indochine, l'O.T.A.N., la C.E.D. ; le point de vue de Jean Daridan sur l'intervention des Etats-Unis dans la politique extérieure française ; son point de vue sur le traité de l'O.T.A.N..